



MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE LOGEMENT AU CŒUR DU PLAN DE RELANCE

Annoncé le 3 septembre 2020, le Plan de relance économique fait une place importante au logement, après une mise à l'arrêt sans précédent du pays en raison du confinement, entraînant l'interruption des chantiers et de l'instruction des permis de

construire. Aussi, le Gouvernement entend soutenir le secteur de la construction et du bâtiment tout en contribuant aux économies d'énergie et à la réduction de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la cohésion sociale et au soutien des publics les plus fragiles.

ENGAGER UNE RÉNOVATION MASSIVE DES BÂTIMENTS PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

45 %

c'est la part du bâtiment dans les consommations énergétiques nationales



Rénover nos logements, nos bâtiments publics, nos écoles, nos hôpitaux ou nos EHPAD, c'est moins de CO2, moins de dépenses énergétiques et financières et une meilleure qualité de vie pour nos concitoyens, mais c'est aussi plus d'emplois et de métiers de proximité. Pour toutes ces raisons, la rénovation énergétique sera le premier axe de notre action. >>>

Emmanuelle Wargon

Le bâtiment, résidentiel ou tertiaire, représente 45 % des consommations énergétiques nationales, dont 30 % pour le logement (chauffage, eau chaude, équipements électriques, cheminées etc.). Réduire l'empreinte du bâtiment en terme de consommation énergétique est donc nécessaire.

Pour répondre aux ambitions fixées par la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et en complément des financements déjà existants, le **Plan de relance prévoit un appui financier en faveur de la rénovation des bâtiments d'un montant de près de 6,7 Md€ sur deux ans.**

Ce financement exceptionnel recouvre 4 axes :

- 2 Md€ pour la rénovation des **logements privés** ;
- 4 Md€ pour la rénovation des **bâtiments publics** : écoles, universités, bâtiments administratifs, etc. ;
- 500 M€ pour la rénovation du **parc social**, afin d'accompagner les bailleurs sociaux dans l'amélioration des logements qui ne répondent plus aux besoins des ménages, notamment en matière d'efficacité énergétique ;
- 200 M€ pour l'amélioration de l'**efficacité énergétique des bâtiments tertiaires** des PME et TPE.

RELANCER LA CONSTRUCTION EN AIDANT LES COLLECTIVITÉS À FAIRE ÉMERGER DES PROJETS VERTUEUX



Le plan de relance va aider la construction à redémarrer, car nous avons besoin de logements de qualité dans les zones tendues. Nous serons toutefois attentifs à ce qu'il le fasse en limitant l'étalement des villes au détriment des terres agricoles, des forêts et des zones naturelles. >>>

Emmanuelle Wargon

Le Plan de relance consacre une enveloppe globale de **650 millions d'euros pour soutenir les collectivités dans la construction de plus de logements et la réhabilitation des friches urbaines.**

UNE GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE

Tout en limitant la consommation d'espace et l'étalement des

villes, la relance doit aussi aider à poursuivre la construction de logements là où les citoyens en ont besoin. Le développement de l'offre de logements s'articule avec les objectifs nationaux de lutte contre l'artificialisation des sols. Pour cela, le Gouvernement va débloquer 350M d'euros sur 2 ans pour **aider en priorité les collectivités qui délivrent des permis de construire pour de**

650

millions d'euros pour aider les collectivités qui délivrent des permis de construire et lutter contre l'étalement urbain

nouveaux logements. L'objectif est d'utiliser de manière optimale les surfaces disponibles.

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

En périphérie des villes, dans la perspective d'une plus grande préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, le Plan de relance va permettre la **réhabilitation de friches**, des opérations coûteuses et complexes. En centre-ville et en périphérie, les terrains artificialisés seront également réutilisés.

À hauteur de 300M d'euros supplémentaires, les crédits du Plan de relance permettront de débloquer des projets en finalisant les plans de financement, mais également de trouver des

terrains propices à l'accueil de nouveaux logements ou activités. Ces financements permettront par la même occasion de mobiliser la filière innovante de la dépollution des sols.

DÉMATÉRIALISER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Afin que les projets puissent sortir de terre au plus vite, le Gouvernement compte sur le soutien des collectivités pour accélérer l'instruction des permis de construire. En outre, l'État accompagnera les collectivités en **dématérialisant la procédure de demande d'autorisation d'urbanisme**, la rendant ainsi plus fluide et moins vulnérable face à des situations exceptionnelles telles qu'une crise sanitaire.

POURSUIVRE LA MISE À L'ABRI DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ

100

millions d'euros pour améliorer les conditions d'accueil des personnes en situation de grande précarité



Le Plan de relance n'oublie pas les personnes vivant en grande précarité. Nous poursuivons le soutien inédit qui leur a été apporté pendant la crise pour augmenter le nombre de places, améliorer et sécuriser les conditions d'hébergement. »

Emmanuelle Wargon

La crise sanitaire et le confinement ont particulièrement touché les personnes en grande précarité. La mobilisation de l'État a été sans précédent et a permis de mettre à l'abri un nombre important de personnes. Certains territoires ont même pu atteindre l'objectif de zéro personne sans domicile fixe dans la rue. Afin de poursuivre ces efforts, **de nouvelles places dans des lieux adaptés doivent être créés et les structures collectives vétustes**

doivent être réhabilitées pour donner aux personnes un cadre de vie digne et les protéger en cas de crise future.

À ce titre, le Plan de relance prévoit 100 millions d'euros pour améliorer les conditions d'accueil des personnes en situation de grande précarité, créer des capacités d'hébergement supplémentaire, rénover des centres existants et réhabiliter des aires d'accueil pour les gens du voyage.

PLAN DE RELANCE
UN FINANCEMENT
EXCEPTIONNEL
POUR LE LOGEMENT



#FranceRelance



6,7
milliards d'euros
sur deux ans pour
rénover le bâtiment

2
milliards d'euros pour la
rénovation des logements privés.

4
milliards d'euros pour la
rénovation des bâtiments
publics : écoles, universités,
bâtiments administratifs, etc.

500
millions d'euros pour la
rénovation du parc social
afin d'accompagner les bailleurs
sociaux dans l'amélioration des
logements qui ne répondent
plus aux besoins des ménages,
notamment en matière d'efficacité
énergétique.

200
millions d'euros pour
l'amélioration de l'efficacité
énergétique des bâtiments
tertiaires des PME et TPE.



650
millions d'euros
sur deux ans
pour relancer la
construction et aider
les collectivités à faire
émerger des projets
vertueux

300
millions d'euros pour finaliser
les plans de financement et
donc relancer la réhabilitation des
friches et la réutilisation des terrains
artificialisés.

350
millions d'euros sur 2 ans pour
aider en priorité les collectivités
qui délivrent des permis de construire
à la réalisation d'équipements publics
et d'espaces verts.



100
millions d'euros sur
deux ans pour mettre
à l'abri les personnes
en situation de
grande précarité



MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité